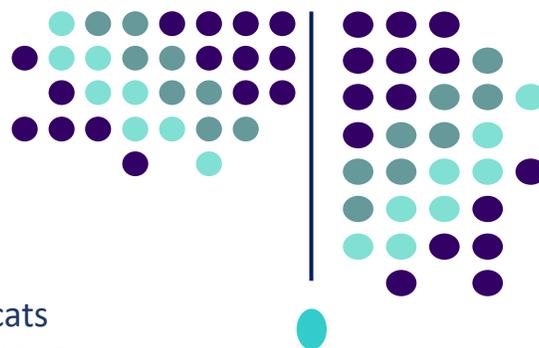




FÉDÉRATION NATIONALE  
DES ENSEIGNANTES  
ET DES ENSEIGNANTS  
DU QUÉBEC



Réunion des 17 et 18 septembre 2020 des syndicats  
adhérant à la police d'assurance collective 1008-1010

## RECOMMANDATIONS

**pour retour de consultation au plus tard le 15 octobre 2020 à 23h59.**

### **Recommandation no 1** *Pour retour de consultation des syndicats*

#### **Taux de renouvellement**

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats les taux présentés pour le renouvellement 2021 :

- 1.1 une augmentation de 15 % pour l'assurance maladie et un congé de primes de 50 % de l'augmentation (augmentation effective de 7,5 %);
- 1.2 une augmentation de 1 % pour l'assurance soins dentaires et un congé de primes équivalent à l'augmentation (aucune augmentation effective);
- 1.3 une diminution de 4,2 % pour l'assurance vie de base, une diminution de 10 % pour l'assurance maladie grave et un congé de 50 % des primes pour toutes les garanties en assurance vie (assurance vie de base, assurance vie des personnes à charge, assurance vie additionnelle, assurance maladies graves);
- 1.4 une diminution de 3 % pour l'assurance invalidité de courte durée;
- 1.5 une diminution de 2,5 % pour l'assurance invalidité de longue durée.

## RECOMMANDATIONS pour retour de consultation des syndicats

### **Recommandation no 6** *Pour retour de consultation des syndicats*

#### Révision du régime d'assurance soins dentaires : condition de participation à l'option 2

Modification	Hausse prévue
Permettre aux adhérents du module B d'adhérer à l'option 2 de l'assurance soins dentaires (tout comme le module C)	Aucune

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats la modification de cette protection.

### **Recommandation no 8** *Pour retour de consultation des syndicats*

#### Prothèse auditive

La protection actuelle prévoit un remboursement maximal de 1000 \$ pour chaque prothèse jusqu'à concurrence de 2000 \$ par période de 36 mois.

Modification	Hausse prévue
Modifier la limitation pour l'achat des prothèses auditives pour un remboursement maximal de 2000 \$ par période de 12 mois jusqu'à concurrence de 1000 \$ par prothèse	0,15 %

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats la modification de cette protection.

### **Recommandation no 10** *Pour retour de consultation des syndicats*

#### Demande de l'assureur : nouvelle fonctionnalité pour la substitution générique

Modification	Baisse prévue
Appliquer la substitution générique à l'ensemble des médicaments couverts par le régime (RAMQ et hors RAMQ)	0,2 % (incluse dans le taux proposé de renouvellement des primes en assurance maladie)

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats la modification de cette protection.

## RECOMMANDATIONS pour retour de consultation des syndicats

---

### **Recommandation no 11** *Pour retour de consultation des syndicats*

**Demande de l'assureur : articles pour incontinence**

#### **Modification (*sans cout additionnel*)**

*Remplacer la clause existante :*

4.2.3 h) Les frais pour location de fauteuil roulant, poumon d'acier et de tout équipement thérapeutique.

*Par :*

4.2.3 h) Les frais de location ou d'achat, si ce dernier mode est plus économique, pour un fauteuil roulant, un poumon d'acier et pour tout équipement thérapeutique, incluant l'achat de couches pour incontinence, de sondes, de cathéters et d'autres articles hygiéniques du même genre devenus nécessaires à la suite de la perte totale et irrécouvrable de la fonction vésicale ou intestinale.

Il est proposé :

Que la RSA recommande aux syndicats la modification de cette protection.

(18 septembre 2020)